Image not found or type unknown

Location saisonniére et vol

Par **blondeau pierre**, le **21/02/2017** à **09:51**

Bonjour, je suis jeune propriétaire d'un appartement à Paris, que je loue via un site les week-end. Pendant les vacances, j'ai loué mon appartement via une annonce. J'ai rencontré la locataire pour une semaine, j'ai pris une photo de sa carte d'identitée, je lui ai fais signer un contrat de location sommaire (une page A4) et pris un chéque de caution.
Je reviens de vacances, j'ouvre mon appartement et là je suis dégouté.....
Elle a utilisée et laissée par terre toutes mes serviettes de bains (une trentaine) mais passons.
Aprés un vite état des lieux, nous constatons qu'elle nous a volé pas mal de chose:
- des sacs à mains de marque " MK"
-un parfum neuf "MK"
-des vétements
-une paire de lunette ray-ban
-la station de recharge du robot aspirateur
-un fer à lisser
-des tupperwears
-un chargeur
-des produits de beauté , elle a tout pris en faire
et certainement bien d'autres choses
QUE FAIRE?

J'ai contacté ma banque pour le chèque, ils m'ont conseillés d'appeler la banque du chèque pour savoir si ce n'était pas un chèque volé

Je souhaites aller porter plainte, mais que dois-je faire de plus?
Merci d'avance pour votre aide

Par **blondeau pierre**, le **21/02/2017** à **09:58**

je rajoute, il semblerait que la pièce d'identité soit fausse, car ma mére travaillant au impôts à regardée et ne l'a pas trouvée, sauf si elle ne paie pas d'impots

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés